

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VAL TOURAINE HABITAT -ZONE 1 AUa – rue des écoles**

La commune de Sorigny est propriétaire de parcelles en zone 1AUa au PLU, lesquelles sont situées en centre Bourg.

Par la proximité du site avec les services et les commerces présents sur le territoire, par l'attractivité et l'accessibilité de la commune en général, il est envisagé une opération d'une vingtaine de logements.

Les terrains libres compris entre l'impasse des écoles, la rue des écoles et la place de l'église sont donc appelés à s'urbaniser. Leur implantation stratégique s'accorde avec l'objectif de requalification du centre Bourg.

Il y est recherché la création d'une nouvelle articulation urbaine, un espace de vie au cœur de l'agglomération.

L'offre de logements sera diversifiée tant par l'accession au coup par coup que par la réalisation d'opérations variées et mixtes incluant location et accession. L'occupation et la valorisation du parc actuel existant seront prises en compte par l'utilisation du bâti existant, la réhabilitation des logements anciens et l'offre de parcelles de tailles diverses.

Pour mener à bien cette opération des études préalables sur le secteur précité vont être engagées. Une convention va être signée avec Val Touraine Habitat.

### **ALIENATION IMMEUBLE -34 RUE NATIONALE**

La Commune souhaite constituer une réserve foncière à l'Est de la propriété pour le projet d'habitat précité. La partie Nord-Ouest n'offrant donc pas d'intérêt il est décidé de l'aliéner au profit de l'occupant pour un coût de 39 700 € HT.

### **Z.A.C. DE GENEVRAY**

Une 3<sup>e</sup> phase de travaux comprenant 28 lots est en préparation dans le cadre de la concession d'aménagement du site de Genevray avec la SET. Une commission d'appel d'offres est constituée :

- titulaires :
  - o Alain ESNAULT
  - o Jean-Christophe GAUVRIT
  - o Francine GABORIAU
- suppléants :
  - o Jacqueline METIVIER
  - o Frédéric BOIS
  - o Delphine SOPHIE

### **PISTE CYCLABLE**

## **TRANSFERT DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE L'INDRE**

La délibération municipale du 18 avril 2013 approuvait la 15<sup>e</sup> modification statutaire de la Communauté de Communes du Val de l'Indre qui transférait à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2014** :

- **« Le Service Eau Potable » pour**
  - *La Production, distribution et gestion de l'eau potable.*
  - *Les travaux d'entretien, de réparation, d'extension, de création de réseaux et d'ouvrages.*
  - *La Réalisation d'études.*
- **« le service Assainissement » pour**
  - *L'Assainissement collectif des eaux usées : collecte, transport et traitement des eaux usées.*
  - *La gestion et élimination des boues.*

- *Les travaux d'entretien, de réparation, d'extension, de création de réseaux et d'ouvrages.*
- *La réalisation d'études. »*

Il est donc demandé de clôturer les budgets annexes "eau potable" et "assainissement collectif". La reprise du résultat desdits budgets au budget principal ainsi que leur transfert à la Communauté de Communes du Val de l'Indre, est approuvée pour

- Service de l'eau : 26 163.11 €
- Service de l'assainissement : 45 983.04 €

Ainsi que la mise à disposition de la Communauté de Communes du Val de l'Indre des biens, des subventions et des emprunts